
BILAN DE L'ANNÉE DE L'ASSURANCE RÉCOLTE 2007

RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE

Publié par La Financière agricole du Québec

Février 2008

L'année 2007 s'est bien déroulée dans l'ensemble pour les récoltes de la région de l'Estrie. Les conditions climatiques du début de la saison ont été généralement favorables à l'ensemencement. Celles de la seconde moitié de la saison ont été propices à la croissance, sauf pour certaines cultures. Les épisodes d'excès de pluie, de crue des eaux et de sécheresse ont en effet causé des dommages, en plus du puceron du soya. Par contre, le déroulement des récoltes à l'automne a été facilité par d'excellentes conditions climatiques. Globalement, les rendements ont été autour des moyennes ou supérieurs à celles-ci. Pour indemniser les producteurs et productrices de la région des pertes subies, La Financière agricole du Québec a versé des sommes totalisant 2 159 000 \$ en assurance récolte. Les valeurs totales assurées en 2007 étaient de 42 701 000 \$, soit une augmentation de 14,1 % par rapport à 2006. Les contributions versées par les adhérents s'établissaient à 1 163 000 \$.

Rappelons que la survie à l'hiver des plantes pérennes a été bonne. Des pertes hivernales dans les ruches ont toutefois été enregistrées. L'ensemencement et la levée des céréales, des protéagineuses et du maïs-grain se sont généralement bien déroulés. Cependant, les pluies fortes enregistrées au cours de la mi-mai ont occasionné, outre quelques retards de semis, l'érosion de certains champs, la crue des eaux de même qu'un peu de mauvaises levées dans les champs. Les pluies fréquentes, à partir de la mi-juin, ont affecté la récolte de foin dans certains secteurs. Dans l'ensemble, les conditions climatiques de l'été ont été propices à la croissance des cultures, même si de fortes chaleurs ont occasionné de l'échaudage des céréales et, dans certains secteurs, le développement de maladies, principalement pour le blé. On a également

observé la présence d'insectes, comme le puceron du soya. Bien que la fin de l'été et l'automne aient été très favorables aux récoltes, l'absence de gelées mortelles généralisées a retardé la baisse de l'humidité du maïs-grain et du soya. Cette conjoncture a nécessité la prorogation des dates limites de récolte de ces deux cultures. Par ailleurs, la production des fraises, des framboises et des pommes a été excellente.

Une combinaison de facteurs a influencé la récolte de foin. Les conditions climatiques printanières ont été favorables au développement et à la récolte des plantes fourragères pour la première fauche de foin, qui a été de très bonne qualité dans l'ensemble. Toutefois, dans certains secteurs, une séquence de pluie à partir de la mi-juin a retardé le début de la récolte, d'où une perte de qualité, et la sécheresse observée au mois d'août a occasionné des pertes de rendement. Le 17 décembre 2007, 1 536 000 \$ étaient versés aux producteurs et productrices de la région pour les pertes de foin.

La croissance des céréales, des protéagineuses et du maïs-grain a été bonne dans l'ensemble, et les rendements ont été autour des moyennes. Cependant, les rendements des céréales ont varié selon les secteurs, en raison des conditions climatiques printanières, des problèmes d'échaudage et de la maladie. Par ailleurs, le soya a été affecté par le puceron du soya, dont la population a augmenté à partir de la mi-juillet, ce qui a nécessité l'application d'insecticides. Pour l'ensemble de ces cultures, les indemnités se chiffrent à 274 000 \$, dont 133 000 \$ pour le soya.

En plus des pertes importantes dans les ruches, dues à la maladie (varroa) au cours de l'hivernage, la récolte de miel s'est soldée par des rendements inférieurs aux moyennes, en raison de certaines

périodes de précipitations continues ou de chaleur et de sécheresse qui ont nui à la sortie des abeilles. Les indemnités pour le miel se chiffrent à 216 000 \$, dont 139 000 \$ pour la période de production du miel.

DIRECTION DE L'INTÉGRATION DES PROGRAMMES,
EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE
DE SERVICES DE SHERBROOKE

1 800 749-3646
www.fadq.qc.ca